

Liste de matériel conseillé pour un colon

Nom		Prénom	
Adresse		NPA - Localité	
☎représentant légal		☎en cas d'urgence durant le séjour	

Tout le matériel doit être placé dans un sac plastique et déposé dans « une caisse à pommes » avec : le nom et prénom de l'enfant + la mention : Colonie de Sorniot : **à monter.**

La colonie se situe à plus de 2000m. Les habits doivent permettre à un enfant d'être à l'aise en cas de pluie, de soleil, de neige, de marche. Veuillez, SVP, indiquer le nom et prénom de l'enfant sur tout le matériel (habits – effets de toilette - ...). Merci.

Nombre conseillé	Matériel	Nombre mis dans la caisse
1	Raquette de ping-pong	
1	Drap housse pour un lit une place*	
1	Taie d'oreiller*	
1	Sac de couchage*	
1	Sac à dos pour la marche*	
1	Gourde pour la marche	
1	Linge de bain	
1	Gant de toilette	
1	Petit linge	
1	Casquette*	
1	Lunettes de soleil*	
1	Veste chaude	
1	Paire de gants	
1	Bonnet	
1	Veste de pluie	
4	Pantalons longs	
4	Pantalons courts	
5	Pulls courts	
3	Pulls longs	
1	Pyjama + « doudou ou copain »*	
8	Sous-vêtements	
8	Chaussette, bas, collants	
1	Baskets	
1	Chaussures de marche	
1	Bottes de pluie	
1	Chaussures légères pour l'intérieur	
3	Alèses ou protèges matelas en cas d'énurésie ou d'encoprésie	
1	Sac pour le linge sale	
	Des habits pour la boom !	
	Trousse de toilette contenant :* 	
1	- crème solaire + crème pour les lèvres + crème après-soleil	
1	- dentifrice	
1	- brosse à dents	
1	- produit de douche	
1	- peigne ou brosse à cheveux	
1	- lampe de poche	
	- médicaments personnels (à transmettre au responsable le 1 ^{er} jour avec les indications utiles)	
NB	<ul style="list-style-type: none"> • Les téléphones portables, couteaux, jeux électroniques, objets de valeur, argent de poche sont interdits à la colonie. • Bonbons, chocolats, biscuits chewing-gum,...sont également à proscrire. 	

* Ces affaires devraient être apportées par vos soins déjà le dimanche.

Une copie de cette liste doit être mise dans la trousse de toilette de votre enfant afin de faciliter l'organisation sur place. Merci.

Nous assurons que nous avons pris toutes les dispositions nécessaires : assurance hélicoptère – assurance maladie et accident - assurance RC – information en cas d'allergie, de maladie de notre enfant.

Date et signature du représentant légal :

Le comité n'est pas responsable en cas de perte ou de dommage.
Art.11 Règlement CPS